

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal n° 43-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	06/07/2020
Présents	15
Absents	8
Procurations	4
Votants	19

Par suite d'une convocation en date du vingt mai deux mille vingt, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier de MIREPOIX (ARIEGE) le **dix juillet deux mille vingt à dix heures**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, Jean Luc PEISER

Procurations : Marie-Christine JOLIBERT à Pierre ROUGÉ, Mylène ROUCH à Monique LE MINEZ, Maria ALEXANDRE à Christian PORTET, Nicolas COMTE à René BARON,

Absents : DILLON Valérie, BOULBES Loïc, JOLIBERT Marie-Christine, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Cession à la commune de la parcelle E 2116 située avenue des Pyrénées

Ces parcelles situées sur l'avenue des Pyrénées sont partie intégrante de la voirie et il y a lieu de les céder à la commune afin de les transférer dans le domaine public. Pour cette cession gratuite, les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer et autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la cession de la parcelle suscitée pour transfert dans le domaine public,
- **Dit** que ces dépenses sont inscrites au budget,
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20200710-43D2020-DE